



COMMUNIQUE

La Direction du Trésor et des Finances Extérieures communique :

Il est porté à la connaissance des investisseurs que lors de la séance d'adjudication du **mardi 31 janvier 2023**, le Trésor procédera à l'émission de bons à **26 semaines, 2 ans, 5 ans et 10 ans à taux révisables et 20 ans**.

Les bons à 2 ans et à 20 ans seront émis par assimilation sur les lignes ayant les caractéristiques ci-après :

Code ISIN	Maturité	Date de jouissance	Date 1 ^{er} règlement	Date d'échéance	Type de taux	Taux nominal	Coupure (DH)	Coupon couru (DH)
MA0002017962	2 ans	23/01/2023	19/05/2024	19/05/2025	Fixe	3,70%	100 000	141,53
MA0002017939	20 ans	16/01/2023	17/08/2024	17/08/2043	Fixe	4,75%	100 000	272,54

Par ailleurs, le Trésor recevra des soumissions en prix pour les nouvelles lignes à **5 ans et 10 ans** qui seront émises aux caractéristiques qui suivent :

Maturité	Date de jouissance	Date paiement 1 ^{er} coupon	Date d'échéance	Type de taux	Taux nominal (*)
5 ans	06/02/2023	17/07/2023	17/04/2028	Révisable	Taux de référence du 13 sem + 5 pb
10 ans	06/02/2023	20/06/2023	20/06/2033	Révisable	Taux de référence du 13 sem + 10 pb

(*) Pour le premier trimestre, le taux est fixé à 3,23% pour la maturité à 5 ans et 3,28% pour la maturité à 10 ans équivalent au TMP des BDT à 13 semaines observé pendant le mois antérieur sur le marché primaire augmenté d'une marge fixe de 5 pb pour le 5 ans et de 10 pb pour le 10 ans. Pour les coupons suivants, on retient le TMP des BDT à 13 semaines du mois antérieur à chaque date anniversaire du paiement des coupons. Le premier coupon est arrêté 5 jours ouvrés avant la date d'émission et pour les coupons suivants, le taux de coupon est arrêté 5 jours ouvrés avant la date anniversaire de leur paiement.

En cas d'absence d'adjudication de BDT à 13 semaines pendant la période de référence, le taux de référence sera égal à la moyenne des taux de maturité 13 semaines observés sur la courbe des taux du marché secondaire durant le mois antérieur à la date d'émission ou le mois antérieur à chaque date anniversaire du paiement des coupons.

Dans le cas où le taux de la maturité à 13 semaines n'est pas observable sur la courbe, la détermination du taux de référence se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité à 13 semaines.



Pour la maturité à 5 ans, la date du paiement du premier coupon long est le 17/07/2023 et les prochains coupons seront payés à des dates fixes soit le 17/10, 17/01, 17/04, 17/07 de chaque année jusqu'à la date d'échéance finale, soit le 17/04/2028.

Pour la maturité à 10 ans, la date du paiement de premier coupon long est le 20/06/2023 et les prochains coupons seront payés à des dates fixes soit le 20/09, 20/12, 20/03, 20/06 de chaque année jusqu'à la date d'échéance finale, soit le 20/06/2033.

Le règlement des bons souscrits interviendra **le lundi 06 février 2023**.

Les intermédiaires en valeurs du Trésor pourront présenter des Offres Non Compétitives.